

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 716

présenté par

M. Robinet, M. Aboud et M. de Rocca Serra

ARTICLE 47

À la fin de l'alinéa 37, substituer au mot :

« public »

le mot :

« général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé ici d'étendre les études et les évaluations et travaux à des motifs plus larges, dans l'esprit qui sied à la libération et la transparence des données publiques (open data).